

Document 1 :

Il y a un débat entre les économistes pour savoir à quel point la croissance de l'instabilité professionnelle serait une tendance lourde d'évolution du marché du travail. Les travaux récents de Yannick L'Horty¹ montrent plutôt une relative stabilité (sur la période 1969-2002) de l'instabilité définie comme le risque de quitter un emploi une année sur l'autre. Mais cet indicateur n'est évidemment pas très bien adapté aux jeunes, puisqu'au risque de quitter l'emploi s'ajoute pour eux la difficulté à y accéder, ce qui par définition n'est pas pris en compte dans la mesure de Y. L'Horty.

Par ailleurs, même s'il ne s'agit que d'une définition juridique et formelle qui ne débouche pas forcément sur une instabilité effective, il est certain que les embauches sur contrat à durée déterminée se sont accrues, et que cette croissance s'est pour ainsi dire entièrement concentrée sur les jeunes. Du début des années 1980 au milieu des années 2000, le pourcentage de jeunes actifs de moins de 25 ans occupant un emploi instable ou étant au chômage est ainsi passé d'un peu plus de 40 % à près de 60 %. Dans le même temps, la proportion d'actifs de 30 à 50 ans dans la même situation restait stable autour de 15-16 %. Les jeunes sont plus que jamais une variable d'ajustement de l'économie française. Le poids de la flexibilité, qui est une composante importante du fonctionnement de l'économie moderne, a reposé surtout et de plus en plus sur leurs épaules. C'est une des conséquences de la mondialisation qui engendre une plus grande incertitude des prévisions économiques et donc la recherche par les entreprises de plus de souplesse dans la gestion de leurs effectifs. Les jeunes, moins bien intégrés dans le système d'emploi, moins protégés, souvent embauchés sur des contrats temporaires,

sont évidemment plus touchés que les « *insiders* », ceux qui sont déjà à l'intérieur du système et qui sont protégés par un ensemble de statuts.

Sur ce plan l'inégalité générationnelle s'est sans conteste accrue. Les économistes nous en expliquent bien les raisons. Le marché du travail français est caractérisé par la présence de deux types de contrat de travail, l'un protecteur, le fameux « CDI », l'autre précaire, le « CDD » et bien sûr les nouvelles embauches qui par définition concernent les jeunes, se font essentiellement sur ce dernier type de contrat. C'est cet aspect institutionnel du fonctionnement du marché du travail qui explique en grande partie la concentration de l'instabilité de l'emploi sur les jeunes. On ajoutera que d'autres formes de sous-emploi se sont développées, notamment avec les stages qui sont souvent intégrés aux études, mais qui donnent lieu parfois à des détournements et à des abus.

Document 2 :

Au fur et à mesure de l'avancée en âge, l'écart se creuse entre les diplômés et les autres et, à l'aube de l'entrée définitive dans la vie adulte, 40 % des non-diplômés sont encore dans une situation professionnelle précaire (). Cette situation est encore aggravée parmi les jeunes non diplômés vivant dans des zones urbaines sensibles, car au stigmate de l'absence de qualification professionnelle s'ajoute celui de l'origine résidentielle qui apparaît souvent comme un handicap supplémentaire pour accéder à l'emploi.

Ces tendances contribuent donc à accroître les inégalités entre jeunes, en fonction du niveau d'études. Un processus de polarisation sociale de la jeunesse se développe, rejetant aux franges du système d'emploi les jeunes les moins qualifiés. On peut penser que ces tendances sont plus accentuées dans les pays à systèmes d'emploi fermés, où la précarité se concentre plus systématiquement sur les entrants sur le marché du travail. En France, par exemple, les études de suivi de sortants du système éducatif du Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications montrent que le taux de chômage des non-qualifiés ayant fini leurs études en 1998 était encore de 29 % trois ans après leur sortie du système éducatif; ce même taux est passé à 39 % pour les non-qualifiés sortis en 2001, soit une augmentation de dix points. Dans le même temps, le taux de chômage n'a progressé que de 7 à 9 % d'une génération à l'autre de diplômés universitaires de 2^e cycle. L'écart s'accroît donc indéniablement entre les deux groupes et les jeunes non qualifiés ont un risque de plus en plus élevé de connaître pendant de longues années une participation intermittente au marché du travail et des situations de pauvreté.

Olivier Galland : **Les jeunes ont-ils raison d'avoir peur ?**
Armand Colin, 2009

Document 3 :

Tableau 9. Situations d'activité des non-scolarisés selon l'âge en 1982, 1995, 2000 et 2005
(en %)

	15-19 ans				20-24 ans				25-29 ans				15-29 ans			
	1982	1995	2000	2005	1982	1995	2000	2005	1982	1995	2000	2005	1982	1995	2000	2005
Emploi stable	33	14	17	12	56	38	39	39	69	63	62	62	60	52	52	50
Emploi temporaire ¹	16	11	19	23	13	16	23	23	9	11	14	13	11	13	17	17
Stages contrats aidés	1	10	8	8	1	8	8	5	0	3	4	2	1	5	5	4
Chômeurs	32	33	30	32	14	23	18	21	7	13	11	11	12	17	14	16
Ensemble situations précaires ²	49	54	57	63	28	47	49	49	16	27	29	26	24	35	36	37
Inactifs et militaires	18	32	26	25	16	16	12	12	15	10	10	12	16	13	11	13
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

1. Aides familiaux, intérimaires, salariés sous contrat à durée déterminée, non titulaires de la fonction publique.
2. En emploi temporaire, en stage ou contrat aidé, à la recherche d'un emploi.

Source : INSEE, enquêtes « Emploi ».

Olivier Galland : **Les jeunes**, La découverte, Coll. Repères, 2009

Document 4 :

Le chômage des jeunes, résultant initialement de la crise économique du milieu des années 1970, a pris au fil des ans une nouvelle dimension. Il traduit l'institutionnalisation d'une période de sélection durant laquelle le marché du travail effectue progressivement un « tri » parmi les nouveaux arrivants sur le marché du travail, en fonction de leur employabilité. La précarité du début de vie professionnelle prend donc un sens très différent pour deux grandes catégories de jeunes : ceux dont les « qualités », attendues par les entreprises, sont progressivement révélées par la sélection qui s'opère sur le marché du travail parviennent, après cette période de tâtonnements, à se stabiliser dans l'emploi ; les autres sont confinés sur le marché secondaire du travail quand ils ne sont pas condamnés à une exclusion durable de l'accès à l'emploi.

Les transformations des modes de socialisation familiale et professionnelle engagent une redéfinition des modes d'accès à l'âge adulte et, par conséquent, une redéfinition du modèle général de socialisation. La jeunesse n'est plus ce court moment d'ajustement entre des ambitions et une position qui étaient toutes deux définies par le milieu social d'origine. Elle est devenue une période beaucoup plus longue et plus complexe durant laquelle les aspirations individuelles et le statut social sont appelés à converger progressivement. C'est ce qu'on a pu appeler un « modèle de l'expérimentation » [Galland, 1990]. Ce travail de convergence est long et difficile, il suppose parfois de redéfinir ses ambitions, et il implique presque toujours une recherche par tâtonnements pour faire correspondre ces ambitions à un statut crédible. On fait souvent à ce sujet un contresens : l'apparition de cette nouvelle définition de la jeunesse comme moment de redéfinition et de concrétisation des aspirations n'est pas liée à une quelconque « crise » économique ou sociale. Elle est la façon dorénavant normale de passer la jeunesse dans les sociétés modernes. Mais cette phase est évidemment une période plus difficile et plus dangereuse que

celle qui, très brève, faisait correspondre directement les aspirations définies par l'origine et le statut.

Olivier Galland : *Les jeunes, La découverte*, Coll. Repères, 2009

Document 5 :

1. Population active et population en emploi, taux d'activité et taux d'emploi par sexe et âge en 2007

	Population active	Population en emploi	Taux d'activité	Taux d'emploi
	en %			
Hommes				
15-24 ans	9,8	8,6	38,0	30,9
25-29 ans	12,2	11,9	92,6	83,2
30-54 ans	66,1	67,4	94,5	89,1
55-64 ans	11,3	11,5	46,2	43,8
65 ans ou plus	0,6	0,6	2,2	2,2
15 ans ou plus	100,0	100,0	61,9	57,3
Effectif (milliers)	14 707	13 613		
dont 15-64 ans	99,4	99,3	74,6	69,0
Femmes				
15-24 ans	8,9	7,8	31,7	25,3
25-29 ans	12,0	11,6	80,9	71,7
30-54 ans	66,9	67,9	82,8	76,9
55-64 ans	11,7	12,2	40,9	38,9
65 ans ou plus	0,5	0,5	1,1	1,1
15 ans ou plus	100,0	100,0	51,2	46,8
Effectif (milliers)	13 136	12 015		
dont 15-64 ans	99,5	99,5	65,3	59,7
Ensemble				
15 ans ou plus	100,0	100,0	56,3	51,9
dont 15-64 ans	99,4	99,4	69,9	64,3

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires.

Source : enquête Emploi 2007.

INSEE : *L'emploi : nouveaux enjeux*, 2008

Document 6 :

L'offre de formation initiale s'est donc profondément transformée au cours des dernières décennies. La situation économique et les besoins en main-d'œuvre des entreprises ont également évolué. La place des jeunes et des adultes sur le marché du travail s'en trouve aujourd'hui quelque peu modifiée.

Après la fin de leurs études, les jeunes sont traditionnellement plus confrontés au chômage que les actifs plus anciens sur le marché du travail. En 2007, 16 % des actifs qui ont terminé leur formation initiale entre 2003 et 2006 sont au chômage selon les critères du Bureau international du travail (BIT), contre 6 % des actifs ayant plus de dix ans d'ancienneté. Un phénomène de file d'attente s'est créé : beaucoup de jeunes arrivant sur le marché du travail n'accèdent à l'emploi qu'après quelques mois voire quelques années. La rapidité de l'insertion professionnelle dépend notamment de la conjoncture. Lors des périodes de ralentissement économique, la situation des jeunes actifs se dégrade plus rapidement que celle des plus anciens. Lorsque l'économie repart, ils sont en revanche les premiers bénéficiaires de la reprise, comme à la fin des années 80 et 90. Plus récemment, entre 2003 et 2006, le taux de chômage des jeunes actifs a augmenté de 2,1 points, alors que pour l'ensemble de la population active la hausse n'a été que de 0,3 point.

L'exposition à la conjoncture économique des jeunes n'est pas la même selon le niveau de diplôme et le taux de chômage reste fortement corrélé avec le niveau de formation initiale, notamment en début de vie active. La dégradation du marché du travail observée de 2003 à 2006 a eu peu d'impact sur le chômage des jeunes diplômés du supérieur alors que le chômage des moins diplômés s'est accentué.

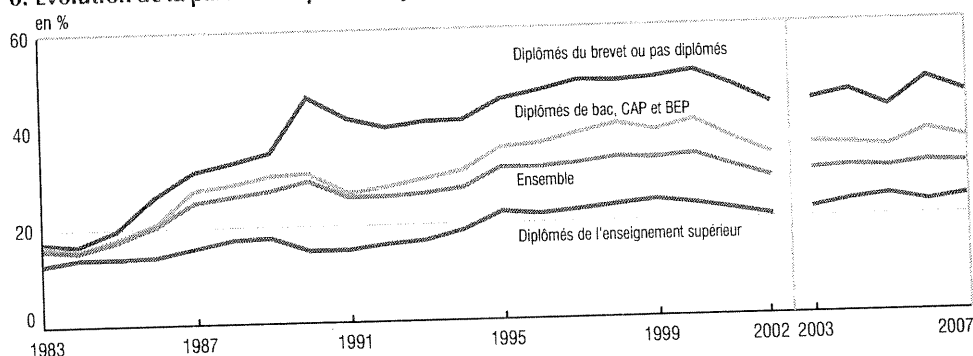
En 2007, le taux de chômage des jeunes actifs ayant au plus un brevet des collèges s'élève à 37 % alors que celui des diplômés du supérieur n'est que de 9 %. Depuis le début des années 80, les jeunes qui possèdent un diplôme sont globalement mieux protégés contre le risque de chômage en début de vie active, notamment les diplômés de l'enseignement supérieur. Le chômage des jeunes peu diplômés s'est en revanche considérablement accru alors que leur nombre diminuait. Entre 1980 et 2007, le taux de chômage des jeunes peu diplômés est passé de 25 à 37 %, un à quatre ans après la fin des études. Le taux de chômage des jeunes actifs tous niveaux de formation confondus a peu évolué, se situant autour de 16 % en 1980 comme en 2007. Après plus de dix ans d'ancienneté sur le marché du travail, les écarts sont de moindre ampleur mais persistent. Le taux de chômage des peu diplômés est de 9 % contre 4 % pour les diplômés du supérieur. Le taux de chômage varie aussi sensiblement selon la spécialité de formation. Pour les jeunes actifs titulaires d'un CAP ou d'un BEP, le taux de chômage est de 19 % après une spécialité industrielle, alors qu'il atteint 27 % à l'issue d'une spécialité tertiaire.

Si les femmes sont globalement plus confrontées au chômage que les hommes, le phénomène s'est inversé chez les jeunes actifs. En 2007, le taux de chômage des femmes qui ont terminé leurs études récemment atteint 15 % contre 17 % chez les jeunes hommes (*figure 4*). Trois facteurs peuvent expliquer ce résultat. Les jeunes femmes ont désormais un niveau de formation plus élevé que les jeunes hommes : en 2007, 55 % des jeunes actives possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur contre seulement 41 % de leurs homologues masculins. Les jeunes femmes s'orientent plus fréquemment vers les formations de la santé et du social, à l'issue desquelles l'insertion professionnelle est souvent plus rapide. Elles sont également plus enclines à reprendre des études ou à entamer une formation complémentaire. Parmi la population qui ne possède pas de diplôme de l'enseignement supérieur, le taux de chômage des femmes reste toutefois supérieur à celui des hommes, aussi bien chez les jeunes actifs que parmi le personnel plus expérimenté.

Document 7 :

Depuis deux décennies, la part des emplois temporaires s'est accrue, quels que soient le niveau de diplôme et l'ancienneté sur le marché du travail. Au cours des années 80, la proportion d'emplois temporaires augmente de manière sensible parmi la population en phase d'insertion professionnelle, c'est-à-dire sortie depuis un à quatre ans de formation initiale (figure 6). Les jeunes n'ayant obtenu aucun diplôme au cours de leur formation initiale sont particulièrement touchés par cette dégradation. Pendant les années 90, la hausse des emplois temporaires se poursuit : elle est moins rapide chez les jeunes ayant récemment terminé leurs études mais elle se propage parmi la population sortie depuis cinq à dix ans du système éducatif, surtout parmi les moins diplômés. Les générations qui se sont mal insérées dans les années 80 avaient encore des difficultés à trouver un emploi durable au cours des années 90. Au début des années 2000, la hausse des emplois temporaires connaît une pause puis reprend après 2004. En 2007, les contrats à durée indéterminée restent toutefois majoritaires : ils représentent encore les deux tiers des emplois occupés par les jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale et 80 % des emplois occupés par les actifs ayant terminé leur formation depuis plus de dix ans.

6. Évolution de la part des emplois temporaires 1 à 4 ans après la fin des études de 1983 à 2007



Champ : France métropolitaine.

Note : la mise en place de l'enquête Emploi en continu en 2003 entraîne une rupture de série.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

La fréquence des emplois temporaires diminue lorsque le niveau de diplôme augmente, notamment chez les sortants de formation initiale. Les jeunes sans diplôme sont les plus concernés par les emplois temporaires, près de la moitié d'entre eux occupant de tels emplois. Les trois quarts des diplômés de l'enseignement supérieur ont en revanche un contrat à durée indéterminée. Ces jeunes diplômés accèdent plus fréquemment que les sortants de l'enseignement secondaire aux emplois à durée indéterminée de la fonction publique (hôpitaux, collectivités territoriales et administrations d'État).

La montée des contrats temporaires chez les jeunes peut être interprétée de deux façons. D'une part, le contrat temporaire peut être utilisé par l'employeur comme une longue période d'essai avant d'accorder un contrat à durée indéterminée, ce qui fragilise la position du jeune salarié et rallonge la période d'insertion. D'autre part, le contrat temporaire est aussi un moyen de favoriser les mobilités en début de carrière, ce qui peut aider le salarié à optimiser ses choix.

Les mobilités en début de carrière sont très fréquentes. 56 % des jeunes sortis en 2004 de formation initiale ont changé au moins une fois d'employeur au cours de leurs trois premières années de vie active et parmi ceux-ci, près d'un sur deux a connu deux changements d'employeurs ou plus. Les jeunes diplômés d'un bac+2 de la filière santé-social et ceux de licence scientifique sont ceux qui changent le moins souvent d'employeur. À l'opposé, les bacheliers technologiques ou professionnels et les titulaires de diplômes de niveau bac+2 hors santé-social connaissent plus fréquemment plusieurs employeurs.

Document 8 :

Certaines personnes sans emploi ne sont pas considérées comme chômeurs selon les critères du BIT car elles n'en recherchent pas activement ou parce qu'elles ne sont pas disponibles à court terme pour travailler. Pourtant, parmi elles, certaines souhaitent travailler. Cette population forme un **halo** autour du chômage. En 2007, le halo autour du chômage concerne 3 % des jeunes hommes et des jeunes femmes ayant terminé leurs études initiales depuis un à quatre ans, soit entre 2003 à 2006. Comme pour le chômage, ces situations sont plus fréquentes dans les premières années d'activité. En outre, elles touchent plus souvent les peu diplômés : 7,3 % des jeunes peu diplômés sont concernés en 2007, contre 1,4 % des jeunes diplômés du supérieur. Entre 2003 et 2007, la part du halo du chômage est relativement constante et cela quelle que soit l'ancienneté sur le marché du travail.

Parmi les personnes en emploi, certaines sont en situation de **sous-emploi** : dans la majorité des cas elles travaillent à temps partiel, mais souhaitent travailler davantage et sont prêtes à le faire.

Le sous-emploi touche davantage les jeunes femmes : 10 % d'entre elles sont concernées un à quatre ans après la fin des études contre 4 % des jeunes hommes.

Ainsi, chez les jeunes femmes qui travaillent, 14 % sont en situation de sous-emploi (taux de sous-emploi). Ce taux n'atteint que 8 % chez les femmes qui ont fini leurs études depuis plus de dix ans. Chez les femmes, le sous-emploi s'accompagne d'une proportion élevée d'emplois à temps partiel. La part des emplois à temps partiel atteint 22 % chez les jeunes femmes en 2007 et 31 % chez celles qui ont terminé leurs études depuis plus de dix ans.

De 1992 à 1997, un pourcentage croissant d'actifs occupés s'est trouvé en situation de sous-emploi. La progression du sous-emploi a été particulièrement rapide pour les actifs récents, c'est-à-dire ceux sortis de formation initiale depuis un à quatre ans : en 1992, 7 % d'entre eux occupaient un emploi et souhaitaient travailler davantage contre 14 % en 1997. De 1997 à 2002, les nombreuses créations d'emploi ont permis un recul rapide du sous-emploi chez les actifs récents, en particulier chez les jeunes femmes. De 2003 à 2007, la tendance est de nouveau à la hausse chez les jeunes. Près d'un emploi sur trois occupé par une jeune femme peu diplômée correspond à une situation de sous-emploi en 2007. ■

INSEE : Formations et emploi, édition 2009

Document 9 :

1. Situations d'activité des jeunes de 15 à 29 ans

en %

	1977	1987	1997	2002	2007		
					Hommes	Femmes	Ensemble
15-29 ans							
Taux d'activité	64,3	59,8	51,5	52,1	56,5	48,7	52,6
Taux d'emploi	59,8	51,2	42,7	45,4	48,6	41,3	45,0
Part de chômage	4,5	8,6	8,9	6,7	7,9	7,4	7,6
Taux de chômage	7,0	14,4	17,2	12,8	13,9	15,2	14,5
Population totale (en milliers)	12 495	12 690	11 680	11 425	5 731	5 648	11 379
15-24 ans							
Taux d'activité	54,3	46,6	32,5	35,0	38,0	31,7	34,9
Taux d'emploi	49,1	38,1	25,2	29,1	30,9	25,3	28,2
Part de chômage	5,2	8,6	7,3	5,9	7,1	6,4	6,7
Taux de chômage	9,5	18,4	22,6	16,8	18,6	20,2	19,3
Population totale (en milliers)	8 249	8 524	7 534	7 645	3 790	3 703	7 493

Champ : France métropolitaine.

Note : âge atteint au 31 décembre de l'année de l'enquête, données en moyenne annuelle ; séries homogènes rétrogradées par l'Insee selon l'interprétation européenne d'Eurostat adoptée depuis novembre 2007.

Source : Insee, enquêtes Emploi 1977-2007.

INSEE : Formations et emploi, édition 2009

Document 10 :

Chômage selon la définition du Bureau International du Travail (BIT)

Données en moyenne annuelle - France métropolitaine

	1990	1993	2003	2004	2005	2006	2007	2008(p)
Nombre de personnes au chômage (en milliers)	1 991	2 554	2 299	2 412	2 429	2 432	2 215	2 068
Hommes	869	1 213	1 103	1 160	1 171	1 184	1 094	1 023
Femmes	1 122	1 341	1 196	1 252	1 258	1 248	1 121	1 045
Part du chômage dans la population active¹ (taux en %)								
Ensemble	7,9	10,1	8,5	8,9	8,9	8,8	8,0	7,4
de 15 à 24 ans	15,4	20,7	18,8	20,4	20,9	22,2	19,3	18,8
de 25 à 49 ans	7,0	9,2	7,9	8,2	8,2	7,9	7,3	6,6
50 ans et plus	5,6	6,4	5,9	6,0	5,8	6,0	5,4	5,0
Hommes	6,2	8,7	7,6	8,0	8,0	8,1	7,4	6,9
de 15 à 24 ans	13,1	18,9	18,1	19,5	19,9	20,9	18,6	18,9
de 25 à 49 ans	5,2	7,7	6,8	7,1	7,2	7,0	6,6	5,8
50 ans et plus	4,7	6,0	5,5	5,6	5,4	5,8	5,2	5,0
Femmes	10,2	11,8	9,5	9,9	9,8	9,6	8,5	7,9
de 15 à 24 ans	18,3	22,9	19,8	21,5	22,3	23,9	20,2	18,7
de 25 à 49 ans	9,4	11,1	9,2	9,5	9,4	9,0	8,1	7,5
50 ans et plus	6,8	7,0	6,4	6,5	6,1	6,2	5,6	5,0

Note : L'âge est celui atteint en fin d'année.

(p) = provisoire. Les résultats de l'enquête non répondant au quatrième trimestre de 2008 n'ont pas encore été intégrés.

1. La population active est composée des personnes qui ont un emploi ou sont au chômage.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Lecture : En moyenne en 2008, 2 068 000 personnes étaient au chômage au sens du BIT en France métropolitaine, soit 7,4 % de la population active.

Source : Insee, enquête Emploi.

INSEE : Formations et emploi, édition 2009

Document 11 :

L'insertion professionnelle des jeunes qui sortent du système éducatif reste fortement inégale selon leur formation. La probabilité d'être au chômage est beaucoup plus faible pour les jeunes qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur que pour ceux qui ont au plus un brevet des collèges. Les jeunes diplômés du supérieur perçoivent des salaires nettement plus élevés que ceux des sortants de l'enseignement secondaire.

Le niveau d'études a beaucoup augmenté : à l'issue de leur formation initiale, les deux tiers des jeunes possèdent désormais le baccalauréat ou un diplôme de l'enseignement supérieur. Mieux formés, les jeunes occupent des emplois globalement aussi qualifiés que les populations plus anciennes sur le marché du travail. Mais le salaire des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur long est en moyenne moins élevé en 2007 que celui des débutants de même niveau en 1990. La proportion de jeunes sortant du système éducatif sans qualification a fortement diminué mais leur taux de chômage a augmenté, atteignant 37 % en 2007, un à quatre ans après leur sortie du système éducatif.

Face aux inégalités d'insertion en début de vie active, la formation continue peut donner une deuxième chance et contribuer à sécuriser les parcours professionnels. Néanmoins, elle reste surtout utilisée pour une adaptation au poste de travail et a tendance à bénéficier aux personnes qui ont déjà un haut niveau d'études et/ou un emploi qualifié. La formation continue diplômante est toutefois en plein essor depuis dix ans. La validation des acquis de l'expérience, qui concerne encore des flux modestes, se développe également.

Document 12 :

Les jeunes occupent une position particulière sur le marché du travail par rapport aux autres actifs : taux de chômage élevé, part très importante des emplois de courte durée, phénomènes de « déclassement », salaires faibles compte tenu du niveau de diplôme, etc.

Pour expliquer ce phénomène, l'analyse économique s'appuie généralement sur la notion de *processus d'insertion* des individus. Cela revient à considérer que l'insertion professionnelle des jeunes est une succession d'étapes, une trajectoire mue par une dynamique individuelle. Les caractéristiques particulières des jeunes sur le marché du travail sont censées s'estomper sous l'effet de ce processus. Au terme de ce dernier, toutes choses égales par ailleurs, les individus concernés ne doivent théoriquement plus être distinguables des autres (ils sont *insérés*).

La plupart du temps, cette dynamique est analysée comme l'ajustement entre la productivité des jeunes et le coût de leur travail. Le diagnostic est le suivant : à la sortie du système scolaire, soit les jeunes en difficulté manquent d'expérience professionnelle, soit leur formation est globalement insuffisante. Ils rencontrent donc des difficultés d'insertion tant qu'ils n'ont pas acquis les compétences leur permettant d'aligner leur productivité sur leur taux de salaire, soumis aux minimums légaux et conventionnels. La plupart des mesures de la politique de l'emploi à destination des jeunes se sont appuyées sur cette conception et ont proposé des formes d'emplois spécifiques destinées à accélérer le processus d'insertion des individus en abaissant le coût de leur travail en contrepartie d'une formation et/ou d'une expérience professionnelle (Lefresne, 2003).

Le processus d'insertion des jeunes est une réalité forte, notamment mise en évidence par les travaux du Céreq sur données longitudinales et théorisée en France par plusieurs auteurs (entre autres Vincens, 1981 ; Vernières, 1997 ; Giret, 2000). Cependant, l'analyse de l'emploi des jeunes ne saurait se limiter à cette dimension particulière : elle est enchâssée dans d'autres temporalités. Pour le mettre en évidence, il est utile de s'appuyer sur une grille d'analyse classique distinguant trois dimensions causo-temporelles : effet d'âge, effet de génération, effet de moment. Ce qui est appelé ici « dimension causo-temporelle » est un élément causal s'inscrivant dans une temporalité spécifique identifiée analytiquement. En d'autres termes, il s'agit de décomposer un phénomène social en plusieurs sous-dynamiques, jouant simultanément, mais à des niveaux différents.

L'**effet d'âge** est, au sens strict, l'effet de la position des individus dans leur cycle de vie ; au sens large (retenu ici), l'effet peut être fondé sur toute dimension causo-temporelle liée au calendrier individuel et suffisamment longue pour que les caractéristiques des individus se transforment. C'est cette transformation qui est le moteur de l'effet d'âge. Selon cette seconde acception, le « processus d'insertion » est un effet d'âge.

L'**effet de génération** ou effet de cohorte apparaît lorsque des individus vivent au même moment et au même stade de leur calendrier individuel des événements qui les marquent durablement.

L'**effet de période** ou effet de moment affecte en t tous les individus quelle que soit la position qu'ils occupent dans leurs calendriers individuels respectifs, mais sans les marquer durablement.

Dans cet article, il est suggéré que, au-delà de l'effet d'âge lié au processus d'insertion des individus, l'analyse de l'emploi des jeunes doit notamment intégrer, d'une part, un effet de période, lié au cycle économique, et, d'autre part, un effet de génération, lié aux transformations des normes d'emploi (1) dont les jeunes sont les vecteurs.

1. Les « normes d'emploi » sont des régularités observées sur le marché du travail qui font office d'étalon et de principe de conduite pour les acteurs.